



MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

## **Principaux écarts enregistrés dans les comptes de fonctionnement 2012**

En guise de préambule, nous tenons à préciser que, par souci de simplification, seuls les écarts jugés significatifs, soit supérieurs à 10 % et Fr. 5'000.--, font l'objet d'un commentaire. **Les montants précédés d'un signe négatif sont en défaveur de la Municipalité, aussi bien au niveau des charges que des produits.**

### **Coûts salariaux**

Les postes "Traitement du personnel" et "Charges sociales" étant ventilés dans les différents centres de charges en fonction des heures travaillées par les collaborateurs de la Municipalité, seule une analyse globale de ces rubriques est susceptible d'apporter un intérêt lors d'un examen des comptes annuels.

### **Amortissements**

Les taux d'amortissement appliqués ont été conformes à ceux retenus lors de la phase de budgétisation. Pour mémoire, les montants comptabilisés tiennent compte des investissements consentis au courant de l'exercice et ne sont point calculés au pro rata de la date d'engagement de la dépense.

### **011.300.00 Conseil général : écart de - Fr. 13'985**

4 séances plénières ont eu lieu en 2012, soit une de plus qu'usuellement. Les vacations versées aux membres des commissions mandatées par le Conseil municipal ont également influencé la dépense.

### **029.311.00 Mobilier et machines de bureau : écart de - Fr. 5'886.15**

Le dépassement s'explique notamment par l'impression de la seconde version du budget 2012 ainsi que par le remplacement du copieur en milieu d'année.

### **029.311.10 Maintenance du parc informatique & logiciels : écart de Fr. 7'018.80**

Le budget 2012 prévoyait la mise en œuvre d'une application liée au suivi informatisé des dossiers de construction. Hors, le déploiement du logiciel interviendra en 2013, ce qui implique que la redevance annuelle n'a pas été facturée en 2012.

### **029.436.10 Remboursement de salaires, APG : écart de Fr. 7'906.10**

Ce poste enregistre les remboursements de salaires liés aux absences dues aux maladies et accidents, par conséquent totalement imprévisibles. A noter que ce compte ne fait apparaître que les montants liés aux collaborateurs de l'administration générale, des travaux publics ainsi qu'aux dames de nettoyage, les recettes propres aux structures de la petite enfance étant comptabilisées dans les fonctions concernées.

### **100.318.00 Frais de conservation, cadastre et géomètre : écart de - Fr. 9'116.20**

Le dépassement s'explique par le nombre important de constructions relevées par le géomètre officiel.

### **102.351.04 Taxes police des étrangers : écart de - Fr. 12'350.75**

### **102.431.02 Permis de séjour et d'établissement : écart de Fr. 17'891.50**

La part cantonale relative aux permis de séjour et d'établissement a été plus élevée que prévue, de même que la refacturation. La variation nette en faveur de la Municipalité est ainsi fixée à Fr. 5'540.75

**102.431.03 Octroi du droit de cité : écart de Fr. 6'600.--**

Les demandes d'octroi du droit de cité ont été supérieures aux prévisions.

**122.300.00 Chambre pupillaire : écart de - Fr. 6'613.--**

**122.301.00 Tutelle générale : écart de - Fr. 7'222.50**

Le nombre de dossiers traités par la Chambre pupillaire a été plus élevé que les années précédentes.

**122.318.04 Frais d'expertise : écart de Fr. 6'000.--**

La Chambre pupillaire n'a pas eu recours à des expertises au courant de l'année 2012.

**129.361.00 Tribunal de district : écart de - Fr. 5'624.35**

Le dépassement s'explique non seulement par la différence entre la provision et la charge effective relatives à l'exercice 2011, mais également par une sous-évaluation de la dépense 2012.

**140.301.10 Corps SP, formation et cours : écart de - Fr. 40'735.80**

**140.352.04 Participation commune Vétroz CSP Lizerne : écart de - Fr. 19'811.15**

**140.452.02 Participation commune Ardon CSP Lizerne : écart de Fr. 50'295.55**

Lors de l'élaboration du budget 2012, il n'était pas prévu de fusionner les corps de sapeurs-pompiers d'Ardon et de Vétroz.

**200.310.00 Matériel et fournitures scolaires : écart de Fr. 5'717.30**

**210.310.00 Matériel et fournitures scolaires : écart de - Fr. 18'240.85**

Davantage de matériel scolaire que prévu a été acquis. A noter qu'une meilleure répartition des dépenses engagées a été appliquée entre le degré enfantin et primaire.

**200.461.00 Subvention Pavillon scolaire : écart de - Fr. 7'560.--**

La suppression du différentiel appliqué sur la subvention cantonale explique la baisse de recette.

**210.312.02 Chauffage, eau et électricité : écart de - Fr. 14'580.05**

La consommation d'électricité et de pellets a été supérieure à la prévision, soit Fr. 3'732.-- de plus qu'en 2011.

**210.313.00 Produits de nettoyage et abonnements : écart de Fr. 9'252.65**

La dépense varie en fonction du stock disponible, car les produits sont souvent commandés en grande quantité.

**210.318.20 Activités sportives et culturelles : écart de Fr. 10'501.40**

Le budget 2012 remis par la direction d'école était trop élevé.

**211.318.10 Transports des élèves au CO : écart de - Fr. 21'378.--**

Le coût de l'abonnement de bus remis à chacun des élèves a augmenté.

**213.361.05 Rail-checks étudiants secondaire 2<sup>ème</sup> degré : écart de - Fr. 27'684.--**

**213.461.10 Participation cantonale frais de transport étudiants 2<sup>ème</sup> degré : écart de Fr. 23'653.--**

La dépense nette a été portée au budget 2012. Par conséquent, un dépassement de Fr. 4'031.-- est globalement constaté sur ce poste.

**220.361.13 Contribution communale élèves en institution : écart de Fr. 7'923.65**

La dépense peut varier sensiblement en fonction du nombre d'élèves faisant l'objet d'un placement.

**239.364.00 Frais de transport apprenti(-e)s : écart de - Fr. 135'760.40**

L'écart provient d'un rattrapage de facturation lié au transport des apprentis pour l'année scolaire 2011-2012 (péréquation entre les Communes, ces dernières assumant un coût moyen par apprenti).

**290.300.\*\* Direction des écoles : écart de - Fr. 16'853.60**

**290.351.00 Direction des écoles : écart de Fr. 7'180.10**

Le fait que la direction des écoles ait dû fonctionner avec Mme Dessimoz et M. Evéquozy a engendré un coût supplémentaire pour la Municipalité de Fr. 9'673.50..

**440.352.00 Centre médico-social subrégional : écart de - Fr. 25'035.15**

Le dépassement de budget s'explique par un déficit du CMS plus élevé que prévu.

**460.365.04 Subvention soins dentaires : écart de Fr. 15'111.75**

La subvention octroyée dépend des soins dispensés aux enfants. Il est par conséquent difficile de budgétiser la charge prévisible.

**540.361.03 Curatelle éducative : écart de Fr. 5'900.--**

**540.436.11 Participation des parents à la curatelle éducative : écart de Fr. 9'870.--**

L'estimation 2012 fournie par le Canton était surévaluée. De plus, la refacturation aux personnes concernées par les mesures n'était pas prévue. Le coût net à charge de la Municipalité s'est par conséquent élevé à Fr. 19'230.--.

**549.366.08 Bons sport & culture : écart de Fr. 30'800.--**

Les bons retournés par les sociétés locales n'ont été aussi nombreux qu'escompté.

**550.361.00 Participation à l'intégration des handicapés : écart de - Fr. 78'922.80**

Cette dépense est incluse dans l'Harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle.

**570.361.04 Participation au financement des EMS : écart de Fr. 190'000.--**

La loi sur les soins de longue durée n'étant pas entrée en vigueur, la dépense budgétisée n'a pas été facturée par le Canton.

**580.366.00 Aide sociale : écart de - Fr. 116'734.35**

Ce compte est influencé par les avances d'aide sociale consentie par la Municipalité et également par la facture de l'Etat du Valais liée à l'Harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle.

**580.436.10 Contribution de particuliers : écart de Fr. 11'361.80**

Ce compte enregistre les montants récupérés par la Municipalité auprès de particuliers ayant bénéficié de prestations d'aide sociale.

**610.361.00 Entretien des routes classées : écart de - Fr. 34'354.55**

La dépense effective a été supérieure à la prévision communiquée par l'Etat du Valais lors de l'élaboration du budget 2012.

**620.312.00 Eclairage public (énergie et maintenance) : écart de Fr. 23'788.15**

L'introduction de la nouvelle génération de lampadaires permet de réaliser une substantielle économie d'énergie.

**620.314.01 Balayage des rues et places : écart de - Fr. 9'900.40**

Le montant à budgétiser devra être revu à la hausse pour les exercices à venir.

**620.314.02 Aménagement des rues et places : écart de Fr. 6'843.85**

Le coût lié l'entretien des rues et places a été moins élevé que prévu.

**620.314.10 Signalisation routière : écart de - Fr. 5'502.35**

L'écart s'explique principalement par la facture liée au mandat octroyé au bureau Transportplan.

**620.314.05 Déblaiement des neiges : écart de Fr. 16'619.80**

Au vu du peu de neige tombée lors de l'hiver dernier, les achats de sel n'ont été que peu conséquents.

**621.427.02 Participation Relais VS - Parking de Raffort : écart de - Fr. 7'200.--**

Le parking du Raffort étant essentiellement utilisé par des personnes ne fréquentant point le Relais du Valais et par mesure d'équité, le Conseil municipal a renoncé à facturer la location de Fr. 7'200.-- prévue pour 2012.

**622.311.00 Outillage et machines : écart de Fr. 8'232.25**

Les achats consentis ont été moindres que prévus. A relever qu'il s'agit souvent de remplacement de machines endommagées.

**622.315.00 Entretien des machines et véhicules : écart de - Fr. 11'520.20**

Les dépenses engagées concernent essentiellement des réparations ainsi que des frais relatifs à l'expertise des véhicules.

**650.361.00 Participation au coût du trafic des voyageurs : écart de - Fr. 10'453.20**

La dépense effective a été supérieure à la prévision communiquée par l'Etat du Valais lors de l'élaboration du budget 2012.

**700.314.00 Frais d'exploitation du réseau : écart de - Fr. 29'728.90**

Le dépassement de budget s'explique essentiellement par des interventions sur le réseau, suite à des dégâts imprévisibles.

**700.434.00 Taxes annuelles eau potable : écart de Fr. 27'614.90**

La recette est similaire à celle perçue en 2011. Le budget 2013 a par conséquent été majoré.

**710.434.04 Taxes annuelles égouts variables : écart de - Fr. 218'153.30**

L'application du nouveau Règlement communal a engendré une baisse conséquente de la recette perçue.

**710.380.00 Attribution aux financements spéciaux : écart de Fr. 446'500.--**

**711.480.00 Prélèvement sur les financements spéciaux : écart de - Fr. 277'309.90**

Il a été décidé de n'utiliser qu'un seul compte en vue du transfert au bilan. Aussi, l'écart global constaté est de Fr. 169'190.10.

**711.352.00 Participation STEP intercommunale : écart de Fr. 38'332.20**

Les dépenses engagées par la STEP intercommunale n'ont pas été aussi élevées que prévues.

**720.315.00 Entretien des Moloks : écart de Fr. 5'893.75**

La charge enregistrée correspond à l'entretien usuel des Moloks, à savoir le lavage et la désinfection de ceux-ci.

**720.318.10 Déchetterie Ecobois : écart de - Fr. 27'485.90**

**720.423.10 Refacturation apports excédentaires Ecobois : écart de Fr. 10'800.75**

Le dépassement de budget global, soit Fr. 16'685.15, s'explique essentiellement par une hausse du tonnage.

**720.380.00 Attribution aux financements spéciaux : écart de Fr. 166'700.--**

**721.480.00 Prélèvement sur les financements spéciaux : écart de - Fr. 105'367.45**

Il a été décidé de n'utiliser qu'un seul compte en vue du transfert au bilan. Aussi, l'écart global constaté est de Fr. 61'332.55.

**720.437.02 Amendes s/dépôts illicites de déchets : écart de - Fr. 6'426.--**

La recette dépend du nombre d'infractions constatées par le garde-champêtre.

**740.434.00 Taxes columbarium : écart de Fr. 10'500.--**

Il s'agit d'un poste difficile à budgétiser, puisque dépendant du nombre de décès survenus durant l'année.

**750.314.10 Entretien des canaux et dépotoirs : écart de - Fr.18'328.--**

**750.461.10 Entretien des canaux et dépotoirs : écart de Fr. 6'389.80**

Les frais liés au fauchage ainsi qu'au curage des canaux ont été plus élevés que prévus.

**790.318.09 Suivi des constructions : écart de Fr. 10'000.--**

**790.436.09 Refacturation suivi des constructions : écart de - Fr. 12'200.--**

Les dépenses et recettes concernent le suivi des constructions effectué par le bureau Technitherm et refacturé aux particuliers lors de l'octroi de l'autorisation de construire.

**790.351.00 Part cantonale autorisations de construire : écart de - Fr. 7'972.10**

Le nombre de projets déposés a été supérieur aux prévisions, ce qui implique notamment une hausse des émoluments cantonaux.

**790.362.00 Projet d'agglomération de Sion : écart de - Fr. 7'055.15**

Le dépassement provient d'études supplémentaires confiées au bureau d'étude en charge du projet.

**790.366.00 Bonus à la rénovation : écart de Fr. 20'430.--**

Les montants octroyés, ainsi que la provision sur les travaux dont le décompte n'est pas encore parvenu à la Municipalité, sont inférieurs au budget prévu à cet effet.

**860.410.00 Redevances hydrauliques : écart de Fr. 61'708.--**

Ce montant varie en fonction du nombre de kilowatts théoriques (kW) effectivement utilisés et correspondant aux forces hydrauliques concédées à Lizerne et Morge S.A.

**900.xxx.xx - 901.xxx.xx - 909.xxx.xx**

Les recettes fiscales ont été évaluées sur la base de la dernière taxation connue et extrapolées en fonction de divers éléments, notamment la diminution du coefficient d'impôt. Toutes les informations nécessaires seront toutefois fournies sur demande à la Commission de gestion par M. Régis Papilloud, responsable fiscal.

**900.330.10 Pertes fiscales sur impôts et revenus : écart de - Fr. 49'169.30**

**940.330.00 Pertes sur taxes et factures diverses : écart de - Fr. 5'177.10**

Il s'agit des pertes comptabilisées sur la base d'actes de défaut de biens ou de remises octroyées sur la base de critères précis. La dépense est par conséquent difficile à budgétiser.

**931.341.00 Impôt sur immeubles bâtis : écart de - Fr. 8'099.20**

La charge 2012 a été réadaptée en fonction des chiffres définitifs 2011.

**940.321.00 Intérêts et frais comptes courants : écart de - Fr. 37'453.--**

**940.322.00 Intérêts dette à moyen et long terme : écart de Fr. 82'865.15**

Au vu des variations significatives de liquidités constatées tout au long de l'année, il a été fait recours aux comptes courants plutôt qu'à de nouveaux emprunts bancaires.

**920.444.00 Fonds de péréquation des ressources : écart de Fr. 69'976.45**

Le montant octroyé à la Municipalité par le Canton a été supérieur à celui annoncé lors de l'élaboration du budget.

**940.421.00 Intérêts de retard et frais récupérés : écart de Fr. 36'595.75**

Dans ce poste sont comptabilisés les intérêts liés aux retards de paiement ainsi que les montants récupérés par le biais des différents Offices des poursuites.

### **Principaux écarts constatés dans le compte des investissements 2012**

**160.669.01 Utilisation réserve abris PCi : écart de - Fr. 358'559.75**

L'écart s'explique par une différence entre la provision comptabilisée et le prélèvement autorisé par le Canton.

**210.503.03 Bâtiments scolaires : écart de Fr. 299'370.30**

**210.661.01 Subvention s/bâtiments scolaires : écart de - Fr. 175'000.--**

L'écart est dû à un retard dans l'exécution des travaux d'agrandissement du Centre scolaire des Plantys.

**210.506.06 Mobilier scolaire et équipement : écart de Fr. 16'267.60**

**210.661.02 Subvention s/matériel scolaire et équipement : écart de Fr. 12'240.--**

La totalité du mobilier et équipement prévue par Mme Dessimoz n'a pas été acquise. Une subvention a été versée sur des achats consentis au courant des exercices précédents.

**211.563.00 CO Derborence : écart de - Fr. 44'415.20**

L'investissement porté au budget 2012 concernait les frais de concours liés à la future extension du CO Derborence. La dépense comptabilisée concerne toutefois le solde des travaux effectués.

**340.503.08 Stade des Plantys : écart de - Fr. 17'858.55**

Le dépassement de budget s'explique principalement par le remplacement du Totomot ainsi que d'un arroseur, tous deux hors d'usage.

**341.661.07 Subvention s/assainissement stand de tir : écart de - Fr. 1'574.--**

Le montant est une différence entre la subvention annoncée par le Canton et la somme finalement retenue par la Confédération.

**550.561.01 Institutions handicapés / social : écart de - Fr. 33'868.50**

La dépense d'investissement n'a pas été communiquée par le Canton lors de l'élaboration du budget.

**610.561.00 Construction des routes cantonales : écart de - Fr. 11'182.60**

La dépense effective a été supérieure à la prévision communiquée par l'Etat du Valais lors de l'élaboration du budget 2012.

**620.501.02 Routes communales : écart de - Fr. 247'105.75**

L'écart s'explique par la réfection du tronçon de la route de débord, dont la demande de crédit budgétaire y relative a été soumise au Conseil général en juin 2012, et également par d'autres travaux touchant différentes routes communales.

**620.501.05 Rues et places : écart de - Fr. 138'877.--**

Cette dépense n'était certes point prévue au budget, mais toutefois incluse dans l'enveloppe budgétaire de Fr. 500'000.-- octroyée par le Conseil général.

**700.501.07 Réseau d'eau potable : écart de Fr. 221'510.40**

La différence entre le budget et la dépense effective provient d'un report de provision trop élevé et relatif au chantier de Péteille.

**700.610.00 Taxes de raccordement eau potable : écart de Fr. 102'546.75**

**710.610.00 Taxes de raccordement égouts : écart de Fr. 231'767.15**

Compte tenu du nombre important de constructions effectuées ou du moins démarrées en 2012, les taxes de raccordement perçues par la Municipalité ont été supérieures à la prévision.

**710.501.13 Cours d'eau et dépotoirs : écart de Fr. 1'801'036.55**

**750.661.06 Subvention études et réalisations eaux : écart de - Fr. 2'324'037.95**

L'écart s'explique non seulement par le fait que les travaux de correction de la Lizerne n'aient point débuté en 2012, mais également par un dépassement du budget prévu pour la correction des torrents.

**760.509.03 Carte des dangers et sécurisation : écart de - Fr. 102'787.80**

**760.661.10 Subvention cantonale s/sécurisation falaises : écart de Fr. 87'000.00**

La mise en œuvre de la démarche s'est avérée nécessaire, suite à des demandes d'autorisation de construire prévues dans le périmètre concerné.

**790.509.01 Etude plan d'aménagement : écart de - Fr. 5'108.80**

La dépense est relative aux prestations effectuées par le bureau BISA et en lien avec l'étude du plan d'aménagement.

**942.503.09 Buvette du stand de tir : écart de Fr. 37'858.55**

Le fait que certains travaux aient été effectués par l'équipe communale a engendré des dépenses moins élevées que prévues.

Vétroz, le 25 avril 2013 / LS